

Département du FINISTERE
Arrondissement de BREST
Commune de SAINT-PABU



Arrêté municipal n°2023-125 du 28 novembre 2023
RELATIF A LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT
AUTOUR DE L'ESPACE ROZ AVEL
SAMEDI 9 DECEMBRE DANS LE CADRE DU TELETHON 2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PABU (FINISTERE),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le code de la route et notamment les articles R.110-1 à R.110-9, et R.411-1 à R.411-9 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

CONSIDERANT l'organisation de manifestations au sein de l'espace Roz Avel et de la salle multi-activités le samedi 9 décembre 2023 dans le cadre du Téléthon,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures pour maintenir la sécurité routière et le bon ordre ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Samedi 9 décembre 2023 de 9h à 22h30 :

- le sens de circulation sera modifié et la double circulation sera autorisée entre le carrefour des rues de Roz Avel et de Ti Mean et l'école de l'Aber Benoît,
- la circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits entre la bibliothèque et l'espace Roz Avel.

ARTICLE 2

La mise en place du barriérage sera faite par les services communaux.

ARTICLE 3

Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules de secours et de police qui seraient susceptibles d'emprunter le circuit pour intervention.

ARTICLE 4

Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi.

ARTICLE 6

Le Directeur Général des Services, le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite auprès de :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau,

SAINT-PABU, le 28 novembre 2023

Le Maire,
David BRIANT

